



**Plan d'affaires
2023**

Table des matières

1. Introduction
2. Orientation stratégique du gouvernement
3. Contexte historique de la Commission
4. Membres et personnel de la Commission
5. Principes organisationnels
 - 5.1 Mandat et objectifs de la Commission
 - 5.2 Énoncé de mission
 - 5.3 Valeurs
 - 5.4 Orientation stratégique
6. Buts
7. Objectifs
8. Finances
9. Évaluation
 - 9.1 Évaluation formative
 - 9.2 Évaluation sommative

1. Introduction

Le présent Plan d'affaires a été élaboré par Frank LeBlanc, chef de la direction de Recycle Nouveau-Brunswick, en consultation avec Erik Matchett, président de la Commission de Recycle Nouveau-Brunswick, tel que l'exige l'article 4(1) de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* : l'organisme de la Couronne de catégorie 1 prépare un plan d'affaires couvrant la période qu'il détermine, sous réserve de l'approbation du ministre responsable.

Selon la lettre mandat du 16 mai 2023, remise par le ministre responsable, ce plan d'affaires est soumis pour l'année 2023. À moins d'indication contraire, le plan d'affaires est remis chaque année par la suite au ministre responsable avant le 30 novembre de l'année qui précède celle pour laquelle le plan est préparé.

Pour toute question ou commentaires à propos du présent document, prière de s'adresser à :

M. Frank LeBlanc
277, rue Main
Fredericton, NB E3A 1E1
1-506-454-8473
1-888-322-8473 (Toll Free)
info@recyclenb.com

M. Erik Matchett
A/S Recycle Nouveau-Brunswick
277, rue Main
Fredericton, NB E3A 1E1
info@recyclenb.com

En vertu de l'article 4(2)(c) de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, Recycle Nouveau-Brunswick étant une entité de la Couronne, son président, M. Erik Matchett, est chargé de la préparation du plan d'affaires et de l'atteinte des buts et des objectifs particuliers qui y sont exposés.

2. Orientation stratégique du gouvernement

Le gouvernement est résolu à faire en sorte que les besoins des résidents aient la priorité. Ce qui le guide dans ses activités est un intérêt collectif envers ses priorités globales, qui sont :

- Un secteur privé dynamique,
- Des communautés dynamiques et durables,
- Un organisme abordable, proactif et très efficace,
- Un système public de santé fiable,
- Une éducation de calibre mondial,
- L'environnement.

3. Contexte historique de la Commission

Recycle Nouveau-Brunswick a été établie à titre d'organisme par la Province du Nouveau-Brunswick le 1^{er} mai 2008 en vertu du *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin de remplacer la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick et d'assumer les droits et obligations de cette dernière.

Recycle Nouveau-Brunswick a pour mandat d'assumer le rôle et les responsabilités de la Commission d'intendance des pneus. Par le fait même, en plus des responsabilités qu'exige le Programme d'intendance des pneus, Recycle Nouveau-Brunswick reçoit le mandat de gérer un programme de responsabilité élargie (REP) des producteurs pour le recyclage de la peinture résiduelle.

En octobre 2012, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux élargissait la portée des responsabilités de Recycle Nouveau-Brunswick pour les programmes de réduction des déchets, en ajoutant d'autres matières désignées. Ainsi, l'huile et le glycol, y compris les filtres à huile et leurs contenants exigent d'être gérés par le biais d'un programme REP en vertu du *Règlement sur les matières désignées*.

En octobre 2015, on modifiait le *Règlement sur les matières désignées* pour ajouter une nouvelle catégorie de matières désignées : les déchets électroniques, qui sera gérée par l'entremise d'un programme REP financé par l'industrie.

En octobre 2021, on modifiait une autre fois le *Règlement sur les matières désignées* pour ajouter les emballages et produits de papier à titre de matières désignées qui seraient, elles aussi, gérées par un programme REP financé par l'industrie.

En octobre 2022, on rajoutait un sixième programme au mandat de surveillance de Recycle Nouveau-Brunswick en modifiant le *Règlement sur les matières désignées* pour y ajouter les produits pharmaceutiques et les objets médicaux pointus ou tranchants dans le cadre d'un programme REP pour le Nouveau-Brunswick.

En avril 2023, un septième programme voyait le jour en vertu du *Règlement sur les matières désignées*, donnant à Recycle Nouveau-Brunswick la responsabilité de la surveillance d'un programme REP pour les récipients à boisson.

Recycle Nouveau-Brunswick poursuit sa collaboration avec le ministère de l'Environnement et du Changement climatique afin de voir à l'ajout de produits dans le cadre du *Règlement sur les matières désignées*, par exemple, les pneus routiers et les pneus hors route, les lampes et ampoules d'éclairage, de même que les piles à consommation unique et les piles rechargeables.

Recycle Nouveau-Brunswick œuvre de concert avec ses partenaires de l'industrie qui mettent en œuvre les programme REP au nom des propriétaires de marques (aussi appelés « mandataires »), ainsi qu'avec les producteurs, les détaillants et les consommateurs afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de tous les programme REP.

4. Membres et personnel de la Commission

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux nomme les membres de la Commission de Recycle Nouveau-Brunswick conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. Grâce à la diversité de leurs antécédents et de leur expérience, les membres de la Commission sont en mesure d'apporter des points de vue uniques à la résolution des questions environnementales auxquelles fait face le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la Commission sont définis à l'article 5 du Règlement sur les matières désignées. La Commission a notamment la responsabilité de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié une responsabilité d'intendance. La Commission exerce son rôle de surveillance des opérations de Recycle Nouveau-Brunswick par le biais de réunions régulières de la Commission et des sous-comités. La commission a établi deux sous-comités : le Comité de direction et le Comité des finances et de la vérification.

La Commission a l'autorité d'établir et d'administrer un programme d'intendance des matières désignées qui comprend la gestion de la distribution, de l'approvisionnement, de l'emballage, de l'étiquetage, de l'utilisation, de l'entreposage, de la collecte, du transport, du recyclage, du traitement, de la mise au rebut et de toute autre manutention d'une matière désignée. La Commission a aussi l'autorité d'établir et d'administrer un programme de surveillance pour une matière désignée.

Les intervenants de l'industrie ont l'occasion de donner leur avis quant à la gestion des programmes qu'effectue Recycle Nouveau-Brunswick, par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie (CCI) que la Commission a établis pour chaque programme de gestion des déchets qui est exploité en vertu du *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Composition de la Commission :

Président – Erik Matchett

Vice-président – Emil Olsen

Membre – Jacqueline Carrier

Membre – Christelle Leger

Membre – Anne Bard-Lavigne

Membre – Shane Steeves

Membre – Richard Gaudet

Personnel

Le **chef de la direction** de Recycle Nouveau-Brunswick, Frank LeBlanc, est chargé d'assurer la surveillance des programmes de recyclage existants et de veiller à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la planification de nouveaux programmes de réduction des déchets. Le chef de la direction

supervise le personnel, voit à la bonne marche des opérations quotidiennes, surveille les finances, la stratégie de communication, la gestion du risque, le plan stratégique et le plan d'affaires de Recycle Nouveau-Brunswick. Il a aussi la responsabilité de fournir l'information financière au ministère des Finances et au Conseil du Trésor, y compris au Bureau du contrôleur, et à celui du vérificateur général, et doit comparaître devant le Comité des comptes publics et l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Le **directeur des programmes**, Jamie Seamans, est chargé de la surveillance quotidienne de l'exploitation des programmes REP par le biais d'une interaction continue avec la gestionnaire des communications et la gestionnaire des programmes et de la conformité de Recycle Nouveau-Brunswick, ainsi qu'avec les intervenants provinciaux, nationaux et internationaux de l'industrie, leurs agents, partenaires et les consommateurs. Le directeur des programmes est chargé de la surveillance du programme REP pour les emballages et les produits de papier, ainsi que de tous les aspects du programme d'intendance des pneus. Jamie a également la charge de préparer les budgets.

La **gestionnaire des programmes et de la conformité**, Neda Tomic, est chargée de surveiller la conformité aux programmes et d'élaborer des politiques et des processus relatifs à la conformité pour tous les programmes dont Recycle Nouveau-Brunswick a la responsabilité. Elle collabore avec les intervenants de l'industrie et le grand public afin de les conseiller ou de les former en matière de conformité aux programmes. Elle est aussi chargée de la surveillance des programmes REP pour la peinture, pour l'huile et le glycol, les déchets électroniques, les produits pharmaceutiques et les objets médicaux pointus ou tranchants, et les récipients à boisson.

La **gestionnaire des communications**, Paula White, est chargée de veiller à l'élaboration de tout le matériel et de toutes les activités ayant trait au marketing, à la sensibilisation et à la promotion, en fonction des besoins, par le biais d'ententes contractuelles avec des tiers. Elle élabore un plan de communications annuel qui tient compte des différentes voies médiatiques (médias sociaux et médias traditionnels) afin de sensibiliser les Néo-Brunswickois aux programmes de Recycle Nouveau-Brunswick. La gestionnaire des communications est chargée d'élaborer l'horaire du personnel en service dans les stands lors de la présence de Recycle Nouveau-Brunswick à divers salons commerciaux tenus au début de l'année un peu partout dans la province.

La **directrice de bureau et agente financière**, Tina Hohmann, se charge de la comptabilité des comptes clients et des comptes fournisseurs dans le cadre des activités de Recycle Nouveau-Brunswick. Cela comprend les remises de la TVH, la paie, les dépôts, les T4, le rapprochement de fin de mois, la préparation en vue de la vérification de fin d'exercice, de même que les soumissions relatives aux projets du Fonds de fiducie pour l'environnement.

L'**adjoite administrative**, Mélanie Arbeau, appuie quotidiennement tout le personnel de Recycle Nouveau-Brunswick. Sa responsabilité principale est de répondre aux appels téléphoniques et aux courriels reçus à info@recyclenb.com, et à les acheminer aux personnes appropriées, à conserver des fichiers documentaires des droits payés par les détaillants, à classer la documentation relative aux immatriculations, à tenir à jour l'approvisionnement de fournitures de bureau et à appuyer l'organisme lors de salons commerciaux ainsi qu'y prendre part.

Recycle Nouveau-Brunswick dépend grandement de la communication avec des intervenants et partenaires internes et externes et à leur engagement, tels que les détaillants de pneus et

concessionnaires automobiles, les commissions de services régionaux, les propriétaires de marques, les mandataires de programmes (peinture, huile et glycol, déchets électroniques, emballages et produits de papier, produits pharmaceutiques et objets médicaux point ou tranchants, et récipients à boisson), les détaillants, les consommateurs, les points de collecte, les transformateurs, les parcs à ferrailles et les représentants gouvernementaux (ministères de la Santé, de la Sécurité publique, et de l'Environnement et des Gouvernements locaux).

5. Principes organisationnels

5.1 Mandat et objectifs de la Commission

Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de projets et d'activités qui veillent à ce que tous les déchets de matières désignées au Nouveau-Brunswick soient gérés de manière durable et respectueuse de l'environnement.

5.2 Mission

Gérer les programmes de réduction des déchets pour les matières désignées et s'assurer d'une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

5.3 Valeurs

Être à l'avant-garde et s'assurer d'un environnement sain et durable au Nouveau-Brunswick pendant des années à venir grâce à un plan stratégique à long terme et à un plan d'affaires annuel qui visent à faire du Nouveau-Brunswick une province sans déchets. À Recycle Nouveau-Brunswick, nous voulons protéger les riches ressources de la province contre les matières qui mettent en péril l'environnement aujourd'hui et dans un avenir lointain en lançant ou en surveillant des programmes et des activités qui ou bien détourneront la quantité grandissante de matières des sites d'enfouissement ou bien incitera la fabrication de nouveaux produits à partir des matières recyclées.

Recycle Nouveau-Brunswick mobilise les producteurs afin qu'ils assument la responsabilité du cycle de vie de leurs produits et les appuie dans cette entreprise, ainsi que dans leurs efforts visant à adapter les procédés d'emballage afin de produire un minimum de déchets à gérer.

6.0 Buts

- Promouvoir la réduction des déchets grâce à la surveillance de programmes qui permettent des solutions de recyclage constantes et accessibles des matières désignées
- Appuyer et bonifier les programmes et projets de recyclage
- Accroître les programmes REP et en introduire de nouveaux et augmenter la gamme de matières désignées
- Réduire l'empreinte de carbone de la province par le biais d'activités de recyclage

- Sensibiliser les consommateurs, les producteurs et les intervenants aux bienfaits du recyclage par la communication
- Appuyer le gouvernement et les producteurs dans la mise en œuvre de programmes REP efficaces et productifs
- Appuyer et stimuler l'expansion de programmes de recyclage afin d'inclure les pneus et les pneus hors-route
- Agir à titre d'experts en la matière lors de la rédaction de législation et de réglementation ayant trait au recyclage
- Appuyer les commissions de services régionaux dans leurs activités et programmes de recyclage
- Effectuer de la recherche au sujet de technologies nouvelles et émergentes en matière de programmes de recyclage et en tenir compte
- Rechercher et découvrir des marchés pour les matières recyclées

7.0 Objectifs

Entrants	Activités	Extrants	Résultats	Incidence
Producteurs, détaillants, gouvernements et consommateurs prenant part aux programmes REP et aux processus de recyclage	Activités incitant à la participation des intervenants pour atteindre des buts communs	Producteurs, détaillants, gouvernements et consommateurs visant et appuyant des buts communs	Intervenants ouverts et imputables par rapport au processus	Participation accrue aux programmes
Identifier les obstacles internes et externes et leur trouver des solutions	Activités qui augmentent la sensibilisation des consommateurs au sujet de la réduction des déchets	Intérêt et participation accrus des consommateurs aux efforts de recyclage	Plus grande disponibilité de matières recyclées pour le développement produits à partir de celles-ci	Réduction des déchets faisant du Nouveau-Brunswick un leader en élimination des déchets par le nombre de kilogrammes par habitant
Recycle Nouveau-Brunswick offre de l'expertise, de l'aide et de l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de recyclage ou REP existants et proposés	Activités qui augmentent le lien entre les efforts de recyclage et la réduction de l'empreinte de carbone	Des liens sont construits entre tous les intervenants	Augmentation de la portée et de la participation dans toutes les régions	Réduction des déchets faisant du Nouveau-Brunswick un leader en réduction de l'empreinte de carbone
	Activités qui augmentent la sensibilisation aux bienfaits du recyclage	Sensibilisation accrue aux programmes aux échelons locaux, régionaux et provincial	Producteurs recherchent des moyens de reconcevoir leurs efforts de marketing	
	Activités qui contribuent à accroître la participation aux programmes	S'appuyer sur les succès connus d'autres programmes REP et de recyclage	Collaboration améliorée	
	Activités qui permettent d'incorporer le recyclage dans le quotidien des gens	Surveiller et analyser les bienfaits du recyclage et la participation à ces derniers	Le recyclage n'est plus un concept mais fait partie du quotidien des gens	

8.0 Finances

Recycle Nouveau-Brunswick, un organisme et un agent de la Couronne, est incorporé en vertu du règlement 2008-54 du Nouveau-Brunswick de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* (la « Loi »). Son activité principale est de superviser la collecte et le recyclage des pneus usés, de la peinture de bâtiment, de l'huile et du glycol usés et de leurs filtres et contenants, des déchets électroniques, des emballages et des produits de papier, des produits pharmaceutiques non utilisés et des objets médicaux pointus ou tranchants, et des récipients à boisson (« matières désignées ») au nom du ministre de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. En vertu de la Loi, les droits perçus

par Recycle Nouveau-Brunswick pour chaque matière désignée servent expressément à la Recycle Nouveau-Brunswick – Plan d'affaires 2023

réalisation de ses objectifs, aux fins de la Loi, dans le cadre de ses responsabilités en matière de surveillance.

Des états financiers préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par une tierce partie sont inclus dans les rapports annuels que prépare Recycle Nouveau-Brunswick. Ces derniers sont présentés au ministre responsable le ou avant le 1^{er} juillet de chaque année. Recycle Nouveau-Brunswick a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions.

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les redevances pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, Recycle Nouveau-Brunswick utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Tous les programmes de responsabilité élargie des producteurs supervisés par Recycle Nouveau-Brunswick sont exploités selon la méthode de recouvrement des coûts. Chaque producteur se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme. Les coûts engagés par Recycle Nouveau-Brunswick dans le cadre de l'administration des programmes REP sont imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés est inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues est inscrit à titre de recouvrable en fin d'exercice.

9.0 Évaluation

9.1 Évaluation formative

- Le chef de la direction et le président procéderont annuellement à une évaluation des activités ou de l'avancement de celles-ci par rapport au plan d'affaires
- Le chef de la direction et le président informeront les membres de la Commission annuellement ou sur demande

9.2 Évaluation sommative

- Des données analytiques et statistiques en lien avec la réduction des déchets seront préparées dans le cadre du rapport annuel de Recycle Nouveau-Brunswick et serviront à évaluer la réussite du plan d'affaires

Erik Matchett

Président

Recycle Nouveau-Brunswick

Recycle Nouveau-Brunswick – Plan d'affaires 2023